



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins
du mardi 10 décembre 2013

L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la Municipalité, pour le mardi 10 décembre 2013 à 20h 00 à la salle communale avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2013;
2. Communications du bureau et de la municipalité;
3. Plan de classement des arbres;
4. Préavis 8/13 relatif à la demande de crédit extrabudgétaire de 3'000'000 CHF pour la construction du complexe scolaire, sportif et culturel de la place de l'Ancienne Scierie;
5. Préavis 9/13 relatif à l'adhésion intercommunale en matière de défense incendie et secours, adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Gland-Serine;
6. Préavis 11/13 relatif au budget pour l'année 2014;
7. Propositions individuelles;
8. Divers

Présidence : Francine Bandieri
Secrétaire : Nicole Reynaud
Scrutateurs : Robert Dutoit et Hans Rein

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et présente la nouvelle secrétaire en la personne de Mme Nicole Reynaud. Elle invite les conseillers à s'annoncer lors d'une intervention pour faciliter la rédaction du PV.

Elle salue les auditeurs présents

Elle informe que l'ordre du jour doit être modifié car les statuts du SDIS ne sont pas encore avalsés par les instances cantonales et nous ne pouvons pas voter sur cet objet. Elle demande l'accord du Conseil pour supprimer ce point.

M. Guenin intervient pour demander que ce point ne soit pas supprimé mais modifié comme suit :

Nomination d'une commission ad'hoc pour l'étude des statuts du SDIS.

Le conseil accepte la modification du point 5 ainsi présenté.

Pour le reste, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2013 ;

Au préalable, il est procédé à la distribution du document concernant les communications de la Municipalité lors du conseil du 1.10.13.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur Karim Donnet, secrétaire suppléant.

2 : Communications du bureau et de la municipalité ;

Suite aux démissions annoncées précédemment, sont assermentés :

- M. Maurizio Tognolini
- Mme Anne Treboux .

A partir de ce moment, 35 conseillers sont présents.

Viennent ensuite les communications de la Municipalité :

M. Matthey donne des informations sur la façon dont les factures définitives seront établies en ce qui concerne la déchetterie.

M. Vukasovic communique sur l'avancement des travaux en cours sur le réseau d'eau. Le tapis définitif sur le chemin du Châtelard sera réalisé au printemps. Le réseau d'eaux usées sera contrôlé au moyen de caméras pour améliorer la répartition eaux claires/eaux usées.

M. Rastello, pour répondre à une question posée précédemment, informe le Conseil que la reprise de la Boulangerie a été réglée en privé.

M. Lohri précise que le document remis en début de séance a été imprimé pour que tout le monde prenne connaissance de manière précise des informations qui avaient été données. Il rappelle qu'en vertu de la loi sur l'information, toutes les données concernant les oppositions aux constructions, par exemple, sont publiques.

3 : Plan de classement des arbres

La présidente rappelle que ce plan a été mis à l'enquête et qu'il n'a pas fait l'objet d'opposition. Nous devons voter sur le règlement le concernant.

A la suite du report de la précédente séance, M. Annen, garde forestier, est présent pour répondre aux questions.

La discussion est ouverte. M. Martignier s'interroge sur la définition précise des zones 1 et 5 qui peuvent entrer en conflit avec les activités agricoles. M. Annen répond que l'objet classé ne peut pas être enlevé mais nettoyé et débroussaillé si nécessaire, ceci en vertu de l'art. 6 de la loi de la protection de la nature, des monuments et des sites. La même loi précise qu'un objet classé peut

faire l'objet d'une modification en cas de nécessité : routes, chemins, utilisation agricole, ceci moyennant compensation équitable.

Cette réponse donne satisfaction.

Il est ensuite passé à l'étude du règlement. Les différents articles sont adoptés l'un après l'autre, sans opposition.

Au vote le règlement sur le plan de classement des arbres est adopté à l'unanimité.

4 : Préavis 8/13 relatif à la demande de crédit extrabudgétaire de 3'000'000 CHF pour la construction du complexe scolaire, sportif et culturel de la place de l'Ancienne Scierie;

Monsieur Briachetti, rapporteur de la commission des finances, donne lecture des conclusions. La discussion est ouverte :

Les questions des conseillers se portent essentiellement sur le type de salle pour savoir si l'on ne pourrait faire une salle mieux adaptée aux sports d'élite. Des questions concernant le financement de la part communale, les gradins escamotables, les équipements sonores, l'éclairage, un ascenseur, un parking souterrain sont posées. La question de l'adaptation aux activités culturelles, en particulier le théâtre est aussi mise en avant.

La municipalité répond :

Le besoin est avéré de construire une salle de gymnastique dans les normes suisses et vaudoises même si la tendance du nombre d'élèves est à la baisse. La salle utilisée actuellement n'est plus appropriée aux activités sportives au sens de la loi. Une salle plus grande (type VD2 et VD3) n'entre pas dans le budget.

Il est mentionné que l'AISE (association intercommunale de l'Esplanade) soutient le projet. Le parascolaire louera et utilisera la salle.

Sont prévus : un équipement pour personnes à mobilité réduite, la construction de places de parcs en épi le long de la route, l'aménagement d'une marquise pour le public.

La commission d'urbanisme n'a pas été consultée. A la demande de la présidente, elle ne désire pas s'exprimer sur ce sujet..

La discussion est close

Au vote le préavis est accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention

5 : Nomination d'une commission ad'hoc pour l'étude du préavis 9/13 concernant l'adhésion au SDIS

Sont nommés :

Mmes Nathalie Badertscher, Anne Genevay-Bolay , MM. Frédéric Guenin, André Dunand et Bernard Treboux.

Cette commission se réunira rapidement afin de pouvoir rapporter au prochain conseil sur ce sujet.

6 : Préavis 11/13 relatif au budget pour l'année 2014;

Le rapport de la commission des finances est lu par M. François Martignier. Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Le coût de la ligne de rail-bus Bassins-village, Bassins-Gare fait l'objet d'une discussion fournie. A part ceci, le budget ne fait pas l'objet d'autres commentaires.

La discussion est close

Au vote, le budget 2014 est accepté à l'unanimité.

7 : Propositions individuelles ;

M. Martignier présente une motion pour demander que la Commune s'implique de manière plus importante dans le pôle régional de la filière bois. Sa motion étant soutenue par une large majorité, elle est transmise sans autre à la Municipalité.

8 : Divers

Une question est posée à propos de l'utilisation de piquets à neige en plastique plutôt qu'en bois. M. Rastello répond que la solution adoptée est la plus économique.

Une remarque est faite concernant le chauffage de la grande salle qui est très fréquemment trop faible lors de nos séances, ainsi que le remplacement des néons manquants.

Finalement, un point est soulevé concernant la surveillance des tricheurs éventuels à la déchetterie. M. Matthey répond que c'est un sujet de préoccupation pour la Municipalité qui s'en occupe.

Il est encore communiqué les dates des prochaines séances jusqu'en juin 2014. Une séance extraordinaire sera probablement convoquée en février pour les statuts du SDIS.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22.15 h.

Bassins, le 10 décembre 2013

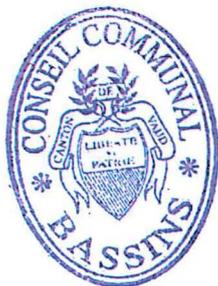
La Présidente

Francine Bandieri



La Secrétaire

Nicole Reynaud



VU PAR LE PRÉFET

le: 5 Mars 2014